

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

03 – 19 février 2026

3. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la Ville de Moissac et l'Office de Tourisme Intercommunal - Terres des Confluences (OTI)

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15 relatifs à la mise à disposition des agents publics ;

Considérant que la commune de Moissac dispose au sein de ses effectifs d'un agent territorial dont le profil est compatible avec les missions confiées par l'Office de tourisme ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du service public local de permettre la mise à disposition de cet agent auprès de l'Office de tourisme, tout en maintenant son lien statutaire avec la commune ;

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la Convention type de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la ville de Moissac et l'Office de Tourisme

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE la convention précitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,



Romain LÓPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND